



Sophia-Antipolis, le 20 juillet 2001



N/Réf : DBC/01-200701/DGO

CENTRE DE VALBONNE

536 route des Lucioles

Sophia Antipolis

06560 Valbonne - France

Téléphone : 04 93 95 79 00

Télécopie : 04 93 65 31 96

Affaire suivie par : Didier GABARDA OLIVA

**OBJET : ETAT DE L'ART SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE BACS
A GRAISSES ISSUS DES COMMERCES DE RESTAURATION**

La plupart de nos déchets proviennent de notre alimentation. Notamment les déchets des commerces de restauration qui représentent de l'ordre de 10% du poids des ordures ménagères, soit 2.4 millions de tonnes.

Les bacs à graisses des établissements de restauration retiennent à la source une partie (10 à 30 % selon leur état d'entretien) des graisses alimentaires contenues dans les eaux de préparation de vaisselle ou de nettoyage. Ils nécessitent un nettoyage fréquent (10 à 20 fois par an) pour éviter les odeurs et maintenir leur rendement. La destination des déchets vidangés est actuellement mal contrôlée. La fréquence de vidange est souvent insuffisante.

Ces résidus de bacs à graisses, présentent des caractéristiques (*putrescibles*) qui expliquent en partie certaines difficultés actuelles dans l'organisation de leur élimination ou valorisation.

C'est pourquoi, compte tenu de cet état de fait, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) vient de lancer (juillet 2001) une étude nationale qui vise à dresser un état de l'art des filières de traitement ou de valorisation existantes des déchets graisseux issus de bacs à graisses et de leur importance relative en 2001. Les conclusions feront ressortir des principes directeurs d'une meilleure gestion de ces résidus, seuls ou co-traités avec d'autres déchets.

L'étude a pour objectif de dresser le bilan des aspects économiques et réglementaires, des filières d'élimination des déchets graisseux actuellement connues. Une réflexion sur les aspects environnementaux permettra également d'envisager des recommandations pour une gestion de ces résidus, la plus respectueuse de l'environnement.

L'ADEME a confié la réalisation de cette étude à l'École des Métiers de l'Environnement (EME) à qui je vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil et transmettre les données techniques et économiques qui vous seront demandées.

Philippe BEAUD
Directeur du Bâtiment
et des Énergies Renouvelables